

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-18

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 46**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	1 790 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Conditions de vie outre-mer	0	0
TOTAUX	0	1 790 000
SOLDE	-1 790 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prend en compte une minoration des crédits de 1 790 000 € en autorisations d'engagement et 1 790 000 € en crédits de paiement destinée à gager les ouvertures de crédits opérées lors de la discussion de la seconde partie du projet de loi de finances.

Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- 1 790 000 € en autorisations d'engagement et - 1 790 000 € en crédits de paiement sur le programme « Emploi outre-mer ».